



LIVRET D'ACCUEIL FORMATION 2026



Votre contact au pôle formation :

Pole-formation@fundraisers.fr

TEL: 01 43 73 92 47

www.fundraisers.fr

Table des matières

A-	L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS.....	3
1-	Vision, Missions, Valeurs de l'AFF.....	6
2-	Adhérer à l'Association Française des fundraisers	7
3-	Organigramme de l'Association française des fundraisers	8
4-	Qu'est-ce que le fundraising ?	8
5-	Le métier de fundraiser	9
6-	La Fundraising académie.....	9
7-	Fundraising et éthique.....	12
8-	Accompagner le stagiaire dans son projet professionnel.....	13
9-	Notre engagement dans une démarche de qualité.....	14
B-	L'ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION.....	16
1-	Avant la formation.....	16
2-	Pendant la formation.....	16
3-	Après la formation	17
C-	INFORMATIONS PRATIQUES	21
1-	Situation géographique	21
2-	Lieu de la formation.....	22
3-	Équipement de la salle de formation	23
4-	Les horaires de formation	24
5-	Liste des restaurants à proximité.....	25
6-	Liste des lieux d'hébergements à proximité de l'AFF.....	25
D-	POLITIQUE RGPD	26
E-	L'ACCESSIBILITÉ : POUR QUE LA FORMATION SOIT UNE CHANCE POUR TOUS	33
F-	RÈGLEMENT INTÉRIEUR	35

A- L'Association Française des Fundraisers

L'Association Française des Fundraisers est l'association des professionnels de la collecte de fonds exerçant dans tous les secteurs de l'intérêt général : de l'action sociale et humanitaire, à l'enseignement supérieur, en passant par la recherche, la santé, la culture ou l'environnement.

Créée il y a 30 ans, elle vise à développer professionnalisme, déontologie des pratiques de mobilisation des ressources tout en créant un espace privilégié d'échange et de partage pour les professionnels du fundraising en France.

Elle a pour mission :

- La formation et la montée en compétences des fundraisers,
- L'amélioration de la pratique professionnelle, tant d'un point de vue éthique que technique en faisant la promotion des bonnes pratiques,
- La reconnaissance de la profession de fundraiser, de son rôle au sein des structures d'intérêt général et la mise en avant d'une approche ouverte, évolutive et innovante du métier,
- D'être un centre de ressources et d'informations pour les fundraisers et toutes les personnes s'intéressant aux métiers de la collecte de fonds

Dans le cadre de ses activités, l'Association Française des Fundraisers propose :

Pour monter en compétences :

- **Des grands rendez-vous annuels** de plusieurs journées comprenant des dizaines d'ateliers et réunissant les professionnels du fundraising qui trouvent l'occasion unique de se rencontrer, d'échanger et d'apprendre ;
 - La Conférence de Fundraising pour l'Enseignement Supérieur et la Santé (mars),
 - Le Séminaire de fundraising pour le secteur de la Solidarité (juin),
 - La Conférence de fundraising grands donateurs (novembre),
- L'AFF est seule détenteur du **titre RNCP Directeur de la collecte de fonds et du mécénat**, niveau 7 Bac +5, que l'on peut obtenir avec un **Parcours certifiant** ou le **Certificat Français du Fundraising**,

première formation certifiante en fundraising, délivrée en partenariat avec l'ESSEC et reconnu au niveau européen grâce au label « EFA certification » ou la VAE.

- **Des journées de formation approfondies** sur différents thèmes : Grands Donateurs, Marketing Direct, Juridique et Fiscal, Legs, Communication, Stratégie digitale...
- **Des journées de formation sur mesure** pour les équipes d'association.

Pour s'informer :

- Le site internet pour retrouver toutes les actualités, les offres de formation, les offres d'emploi disponibles en ligne : www.fundraisers.fr.
- Des petits-déjeuners mensuels et des déjeuners thématiques, lieux d'échange et occasions de rencontres dédiés aux professionnels,
- Le magazine Fundraizine, première revue entièrement dédiée à la collecte de fonds et à l'actualité de la philanthropie,
- La newsletter, rendez-vous bi-mensuel de l'actualité du secteur,
- La base documentaire, accessible aux adhérents de l'AFF, qui réunit plus de 600 documents et études pour vous accompagner dans vos recherches et vos réflexions sur des thèmes divers : stratégie de fundraising, environnement juridique et fiscal, nouvelles techniques de collecte, études de fonds sur le secteur, etc.
- Les livres Les clés du fundraising
- Réseaux sociaux (linkedin, twitter, you tube ..)
- Postcast AFF
- « Live » de l'AFF

Pour faire reconnaître et accompagner le développement du métier de fundraiser:

- Forte de plus de 1.300 adhérents et réunissant près de 2200 personnes chaque année, l'Association Française des Fundraisers est le porte-parole des professionnels du fundraising. En devenant adhérent, chaque fundraiser montre son appartenance à une communauté de professionnels, participe à la réflexion sur le métier, et s'engage à respecter un cadre éthique et déontologique. L'AFF est un lieu d'échange et de partage d'expériences, où chaque fundraiser peut exprimer ses besoins et retrouver ses pairs.
- L'AFF accompagne le développement et la reconnaissance du métier, en participant aux réflexions et débats sur les bonnes pratiques, l'éthique, les évolutions législatives et pratiques du métier, aux côtés des autres acteurs du secteur (CNVA, Coordination Sud, France Générosités, Fondation de France, Centre français des fondations, Comité de la Charte, Conférence des Présidents d'Université, Conférence des Grandes Ecoles...)
- L'AFF est régulièrement partenaire de l'élaboration d'études permettant une meilleure connaissance de la générosité (évolutions des pratiques, études sur les donateurs, ...) et du métier de fundraiser :
- Fundorama : premier observatoire sur le métier de fundraiser
- Prospective, première projection à 2033 du secteur et métier.
- Enquête métier
- Présente à l'international, aux côtés de ses homologues européens réunis au sein de l'European Fundraising Association (EFA), l'AFF est également partenaire de l'International Fundraising Congress (IFC), du Council for Advancement and Support of Education (CASE) et de l'American Fundraising Professionals (AFP)
- Etude sur la rémunération des métiers du secteur

1- **Vision, Missions, Valeurs** de l’AFF

Notre vision

Le Fundraising est un moteur essentiel des grandes avancées sociétales, au service de toutes les causes d’intérêt général, que ce soit l’éducation, la recherche, la santé, la culture, les droits humains ou encore l’environnement... L’AFF s’engage pour un monde plus juste, solidaire et durable, convaincue que le développement du fundraising est crucial pour réaliser cette vision.

Notre mission

L’AFF donne les moyens aux fundraisers francophones, fédérés au sein d’une communauté professionnelle solidaire, de porter les combats environnementaux et sociétaux d’aujourd’hui et de demain.

Nos valeurs

a. Engagement

L’AFF est résolument engagée dans la défense et la promotion de l’intérêt général et du bien commun. C’est la finalité de son activité et de l’activité de ses membres. C’est, aussi, la valeur qui la relie à toutes les autres organisations qui œuvrent au quotidien pour construire un « monde souhaitable pour toutes et tous. L’AFF est une organisation qui s’est créée et qui se développe à travers l’engagement et la coopération entre ses membres.

b. Professionnalisme

L’AFF œuvre pour la reconnaissance du fundraising comme une pratique professionnelle reconnue pour sa forte valeur ajoutée. Elle défend et accompagne la professionnalisation du métier de fundraiser.

c. Convivialité

L’AFF est une communauté qui promeut l’accueil, le partage et l’entraide entre pairs. Pour que chaque fundraiser puisse développer des rapports positifs dans un environnement favorable et se sentir appartenir à une communauté professionnelle qui se vit.

d. Ethique

Dans un univers où l’argent est un pouvoir et où la fin ne doit pas justifier tous les moyens, l’AFF promeut et défend l’éthique des fundraisers dans l’exercice de leur activité. C’est un engagement fondateur qui est porté par sa charte de déontologie à laquelle souscrivent tous les fundraisers qui adhèrent à l’association.

e. Le faire ensemble

L’AFF est une organisation ouverte sur son environnement qui prône les alliances, la co-construction et la collaboration au service du bien commun et de l’innovation

2- Adhérer à l’Association Française des fundraisers

Depuis sa création, la mission première de l’Association Française des Fundraisers est de promouvoir le métier de fundraiser et de contribuer à sa reconnaissance en France et à l’international.

Devenir adhérent à l’AFF, c’est bénéficier d’un ensemble d’avantages pour échanger avec d’autres professionnels du secteur et progresser dans la pratique de son métier.

Rejoindre un réseau de fundraisers porteur de valeurs

- Rencontrer et échanger
- S’entraider entre pairs
- Prendre part à la vie du réseau avec :
 - Groupes régionaux
 - Groupes secteurs
 - Groupes métiers
- Être accompagné par un pair expérimenté avec le programme « Jeune fundraisers »
- Bénéficier des études du secteur et des alliances avec des acteurs proéminents (le Rameau)
- Participer aux conférences multi-sectorielles
- Être acteur du réseau pour le métier et au-delà
- Porter la parole, être partie prenante

Bénéficier d’un centre de ressources

- Base documentaire de plus de 600 documentations et replay de nos conférences
- Fundraizine, magazine trimestriel
- La newsletter bimensuelle
- Accès privilégié à des webconférences

- L'annuaire des adhérents : uniquement accessible aux adhérents, il est un précieux outil de réseautage
- Postcast
- Live AFF

3- Organigramme de l'Association française des fundraisers



Pour nous contacter :

Prénom@fundraisers.fr, par exemple :
giovanni@fundraisers.fr

4- Qu'est-ce que le fundraising ?

Le fundraising, ou collecte de fonds, est un processus de sollicitation et de collecte sous forme de dons privés (don des particuliers, mécénat d'entreprise et legs)

L'objectif est de mobiliser des ressources privées au service d'organisations et de causes d'intérêt général.

Le fundraising s'est d'abord développé dans le secteur de la solidarité, mais très vite il s'est étendu aux domaines de la culture, de la recherche, et plus récemment à celui de l'enseignement supérieur, des collectivités et des hôpitaux.

Le fundraising est une discipline en plein essor qui doit s'adapter à un environnement en constante évolution. Digital, multicanal, big data, marketing relationnel, ... Les métiers et expertises sont nombreux et se diversifient.

5- Le **métier** de fundraiser

Un métier stratégique et relationnel

La collecte de fonds privés est une démarche stratégique de long terme. Le fundraiser a donc un rôle primordial au sein de son organisation. Il contribue à son développement, à la poursuite de sa mission au quotidien en mobilisant les ressources privées nécessaires.

D'une part, il monte des dossiers argumentés pour solliciter des fonds privés (entreprises, mécènes...), d'autre part, il organise des événements ou des mobilisations citoyennes pour solliciter la générosité du public.

Mais tout cela induit également la gestion d'une base de données donateurs, l'instauration et l'entretien des partenariats entreprises, l'élaboration des stratégies envers les grands donateurs, etc.

... qui requiert une grande technicité

Le rôle du fundraiser est de planifier le développement durable des recettes dégagées par les activités d'appel à la générosité du public, par le travail relationnel auprès de grands donateurs mais aussi des entreprises.

Le fundraising s'appuie sur des aspects du marketing, de la communication et du management stratégique auxquels s'ajoute entre autres un grand sens de l'éthique et du relationnel.

6- La Fundraising **académie**

Des formateurs experts et pédagogues



Benoît ALAIN
ADFINITAS
Directeur développement performance



Leila BAHLOUL
ASSOCIATION AIDES
Directrice Communication et Collecte



Frédéric BARDEAU
Simplon



Marie-Caroline BLAYN
MECELINK
Fondatrice dirigeante



Nathalie BOUBLI
NBCOM
Fondatrice et consultante



Julien BRICHEUX
ADFINITAS
Digital marketing et communication



Soroor COLIAEI
Directrice, formatrice et consultante



Vincent CREHALET
ACTION CONTRE LA FAIM
Director of Individual Giving



Ambre DANQUIGNY
Consultante



Jean-Marie DESTRÉE
FONDATION CARITAS
Délégué général



Gabrielle DELPONTE
Levée de fonds pour les collectivités territoriales d'établissement publics



Philippe DOAZAN
DUNIYA
Consultant



Martine GODEFROID
FACTORY
Directrice générale Europe



Bénédicte HAMON
THE SEA CLEANERS



Delphine HOFFMAN
Consultante



Céline LEGRAND
CONSULTANTE
Consultante, formatrice et conférencière



Marianne MAILLOT
VISION PHILANTHROPIE
Directrice



Marie-Stéphane MARADEIX
ESSEC



Sandrine MARION-GOATER
CABINET MARION
Avocate



Léopold MBALA
ADFINITAS
Directeur clientèle digital



Wilfried MEYNET
Avocat spécialisé en droit des associations et des fondations



Magalie PETIT
15:MA
Gérante



Roland RAYMOND
FUNDRAISING CONSEIL
Directeur général - Consultant



Catherine SUDRES
CAUSES & CO
Conseil et formation en collecte de fonds et communication non profit



Corinne THOUVENIN
Avocate



Rémi TOUJA
Consultant indépendant
Marketing stratégique digital



Alexis VANDEVIVÈRE
FONDATION POUR LA RECHERCHE MÉDICALE
Directeur du développement des ressources et de la communication

La qualité d'une formation repose en grande partie sur le professionnalisme et la pédagogie du formateur, nos formations sont délivrées par des praticiens, experts de la collecte de fonds et du mécénat, évoluant soit au sein d'une structure d'intérêt général, soit au sein d'une agence conseil en fundraising.

L'AFF sélectionne avec soin ses intervenants à la fois en fonction de leur expertise et de leur envie de partager leur savoir et les accompagne dans leur montée en compétences sur leurs capacités pédagogiques à travers des rencontres régulières entre formateurs.

Parmi les 30 formateurs intervenants de la Fundraising académie, une vingtaine d'entre eux sont dédiés au parcours certifiant qui délivre le titre RNCP Directeur de la collecte et du mécénat.

Nous réunissons nos formateurs deux à quatre fois par an afin d'échanger sur les méthodes d'apprentissages et leurs expériences.
En fonction de leurs programmes et attendus, certains formateurs sont certifiés sur des méthodes pédagogiques innovantes. Nous veillons à ce qu'ils se forment en continue sur les méthodes d'apprentissages.

L'AFF a mis à disposition des formateurs de la Fundraising académie :

- Un guide pédagogique
- Des conseils sur l'animation de session en distanciel
- Des outils de communication et de partage

7- Fundraising et éthique

Soucieux de préserver la confiance des donateurs, les professionnels ont à cœur d'exercer leur métier dans un cadre éthique. Ce capital confiance, indispensable au métier de fundraiser, est une de nos priorités. L'AFF a donc élaboré un code de déontologie, qui promeut le don et la philanthropie dans le respect des valeurs de transparence et d'engagement mutuel.

Afin de privilégier la diffusion de bonnes pratiques, l'AFF est opposée à la rémunération au pourcentage.

Le code de la déontologie :

L'éthique au cœur de notre métier

La confiance des donateurs est le préalable au don et au développement de la philanthropie. Cela se traduit par le respect de la volonté des donateurs et par le respect des bénéficiaires.

Ce capital confiance, indispensable à notre métier, est une de nos priorités. Pour garantir le respect des bonnes pratiques, l'AFF a élaboré dès son origine un code de déontologie.

<https://www.fundraisers.fr/fundraising-asso/deontologie>

8- Accompagner le stagiaire dans son projet professionnel

Le réseau de professionnels du fundraising et du mécénat est disponible pour échanger, partager et pour trouver les réponses à leurs questions avec une approche sectorielle et/ou métier.

La possibilité d'accéder à :

- Un réseau de professionnels de la collecte et de participer à des networkings
- Un site d'annonces d'emploi dédié à la collecte de fonds et du mécénat : <https://www.fundraisers.fr/fundraising-emploi/offres-emplois>
- Le mentorat avec un pair du secteur.
Il accompagne une personne dans la mobilisation de ses ressources et dans la recherche et la mise en application de ses solutions propres.

L'association met à disposition des stagiaires concernant les débouchés métier :

- Une enquête « Fundorama » véritable baromètre du métier
<https://www.fundraisers.fr/fundraising/fundraiser-profil>

- L'étude prospective :
<https://www.fundraisers.fr/synthese-de-letude-prospective-aff-2023>
- Un référentiel métier élaboré avec l'APEC :
[Les métiers du fundraising - AFF - Fundraisers.fr](https://www.fundraisers.fr/les-metiers-du-fundraising-aff)
- Etude rémunération métiers 2023
[Les métiers du fundraising - AFF - Fundraisers.fr](https://www.fundraisers.fr/les-metiers-du-fundraising-aff)

Pendant toute la durée de la formation, le stagiaire est accompagné et peut échanger en direct avec le/les formateur(s), les autres stagiaires ou les personnes ressources, pendant ou en dehors des formations en présentiel.

Il peut également échanger via l'échange de mail, le téléphone ou en rendez-vous en face à face en dehors des sessions de formation.

Si un stagiaire rencontre des difficultés, il peut en faire part à la responsable de formation, soit lors d'une demande de rendez-vous ou par mail.

Celle-ci mettra en place une procédure d'amélioration pour accompagner le stagiaire.

9- Notre **engagement** dans une démarche de qualité

L'amélioration continue est axée sur le contenu et la pédagogie de la formation, ainsi que sur l'organisation.

L'Association Française des Fundraisers recueille les appréciations des parties prenantes: stagiaires, financeurs, équipes pédagogiques et organisations concernées.

Un questionnaire de satisfaction est remis après chaque fin de session aux stagiaires afin qu'ils puissent partager leur retour d'expérience et faire part des axes d'amélioration qu'ils relèvent.

Les questionnaires de satisfaction font l'objet d'une synthèse. Elles sont étudiées et diffusées auprès des formateurs concernés et des parties prenantes. Des corrections peuvent être mises en œuvre.

Un questionnaire sur l'impact de la formation est aussi transmis au stagiaire 3 à 6 mois après la formation.

Ce questionnaire nous permet d'améliorer notre pédagogie et contenu de session afin de répondre aux attentes du marché.

- **98%** est le taux de satisfaction des stagiaires concernant nos formations.
- **72%** ont répondu que les formations étaient totalement en adéquation avec leurs attentes et objectifs

B- L'organisation d'une session de formation

1- Avant la formation

10 jours avant le début de la formation, une convocation sera adressée au stagiaire par mail précisant l'intitulé ainsi que le lieu et les horaires de la formation. Le règlement intérieur des stages de formation est disponible sur le livret d'accueil mis à disposition dans la salle de formation et envoyé aux stagiaires qui réalisent un ou des blocs de compétences ou la certification « Directeur(trice) de la collecte de fonds et du mécénat ».

2- Pendant la formation

Les engagements des participants

- **Respecter les horaires de formation** de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h00.
- **La feuille d'émargement doit être signée.**
- **Un test d'évaluation des acquis** est à remplir et à rendre au formateur (trice) à la fin de la session (vous ne pouvez pas quitter la session sans avoir rempli ces obligations)
- **L'auto-évaluation des acquis de compétences (avant/après la session)**

Nous portons une attention particulière à contrôler en permanence la qualité de nos prestations.

- A l'issue de la formation, vous recevrez par mail **un questionnaire de satisfaction** sur la session de formation qui fait partie des obligations réglementaire de la formation.

Nous vous remercions de le remplir avec le plus grand soin, l'analyse de vos critiques permet de vérifier la conformité de la réalisation de la formation avec les objectifs et le contenu du programme de stage. Il sert également à apprécier instantanément la qualité de l'animateur et des prestations annexes (accueil, supports de cours, restauration...).

- Un certificat de réalisation ou attestation de présence sera remis dès la fin de la session
- Les supports de cours et autres documentations seront transmis après la session

3- **Après** la formation

Une enquête de satisfaction est transmise aux participants 3 à 6 mois après la formation.

Conditions générales de vente

Déroulé

L'ouverture de la formation est faite par un membre de l'équipe de l'AFF ou du service de formation qui vous présente brièvement notre organisation.

Votre formateur (trice) organise l'emploi du temps de votre formation, que ce soit pour les pauses, les heures de déjeuner et de fin de journée. Il vous rappelle l'objectif de la formation, son découpage pédagogique et recense vos attentes lors d'un éventuel tour de table de présentation.

L'équipe de l'AFF facilite votre journée en réservant un restaurant pour le groupe de stagiaires. Le coût de la restauration est à votre charge. Les participants à une session sont tenus de respecter le règlement intérieur en vigueur.

Report / annulation d'une formation par l'AFF

L'AFF se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le client avant la date prévue. Si une session est malgré tout annulée, nous nous engageons à vous proposer un report sur une date ultérieure.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, l'AFF se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités. Dans le cas, où un formateur ne se présenterait pas le jour de la session, l'AFF s'engage à proposer une nouvelle date aux participants.

L'AFF ne sera donc pas tenue responsable de la non-réalisation de la formation et par conséquent, même si le stagiaire a eu des frais de déplacements, l'AFF ne procédera pas à des remboursements concernant les frais de déplacements.

Dans le cas d'une force majeure ou d'un évènement exceptionnel (grève des transports, crise sanitaire...),

l'AFF se réserve le droit de transformer une session de formation prévue en présentiel en classe à distance et réciproquement tout en préservant la nature de la prestation (objectifs pédagogiques, programme de cours, durée et horaires, ...) et en garantissant le même niveau de qualité.

Annulation d'une formation par le client (stagiaire ou organisation)

Toute formation ou cycle commencé (bloc de compétence/parcours certifiant/Certificat Français du Fundraising) est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de l'AFF. Toute annulation d'une formation à l'initiative du client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent : -

- **Pour les formations Inter (hors Parcours certifiant) :** La demande devra être communiquée au moins quinze (15) jours ouvrés par mail avant le début de la formation. A défaut, 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. *
- **Pour les formations certifiantes :** La demande devra être communiquée au moins quinze (15) jours ouvrés avant le début de la formation par mail impératif. A défaut, 100% du montant de la session de formation sera exigible à titre d'indemnité forfaitaire. * *Seul un certificat médical sera accepté pour non-facturation. Pour le Parcours certifiant : l'AFF n'accepte que 2 reports d'une session de formation sur l'ensemble du parcours.

Au-delà, l'AFF se verra contrainte de facturer le client. En cas de financement du parcours certifiant par un organisme public (opco, pôle emploi, Région...), Les reports ne pourront avoir lieu que dans la période définie et inscrite dans la convention signée (date de début / date de fin).

Pour le Certificat Français du Fundraising : une tolérance de 10% du temps pour absence.

Conditions de paiement

Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription ou à réception de notre facture.

- **Cas d'une prise en charge par un OPCO (Opérateur de Compétences) ou autres financeurs publics (CPF, Pôle emploi, transition pro, régions, etc...)**
Il revient au client ;
 - o De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;

- De l'indiquer explicitement au moment de son inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO ou si la prise en charge n'a pas été acceptée, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant total.

- Tant que les frais d'inscription n'ont pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, l'AFF se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.
- Les stagiaires qui ne se seraient pas acquittés du paiement de facture de sessions de formation précédentes, l'AFF se réserve le droit de ne pas accepter l'inscription des stagiaires sur les sessions futures.
- Les parcours certifiants devront être réglés en intégralité avant la tenue de l'examen. Dans le cas contraire, l'AFF se réserve le droit de refuser le stagiaire à l'examen.
- Parcours certifiant : un acompte de 30 % avant le début du parcours certifiant devra être versé avant la première date de formation (hors CPF).

Conditions spécifiques pour le CFF :

Le Certificat Français du Fundraising se compose de 2 blocs de compétences indissociables :

- Bloc 1 : septembre-novembre
- Bloc 2 – novembre mars
- Examen : mars

Modalités de règlement des échéances hors CPF :

- Bloc 1 :
 - Avant le début du bloc 1 : Acompte de 30%
 - Avant la fin du bloc 1 : solde du bloc 1

- Bloc 2 :
 - Avant le début du bloc 2 : Acompte de 30 %
 - Avant la fin du bloc 2, solde du bloc 2

Le coût de totalité de la formation est à régler avant a date de l'examen

Remplacement d'un participant à une session de formation courte (hors parcours certifiant ou Certificat Français du Fundraising)

L'AFF offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Le participant doit informer par mail exclusivement, le changement de participant et préciser les coordonnées du remplaçant. L'AFF se réserve le droit d'accepter ou non.

C- Informations pratiques

1- Situation géographique

L'accueil des stagiaires se déroule au siège de l'association.

Il se situe à Paris dans le 9^{ème} arrondissement, 14 rue de Liège – 75009.

Nos bureaux sont ouverts de 9H00 à 18H00



- En train la gare SNCF se trouve à 5 minutes à pied : Gare Saint-Lazare
- Le métro, le plus proche est Liège desservie par la ligne 13 du métro.

Vous venez en voiture



2- **Lieu** de la formation

La formation présentielle se déroule au sein du siège de l'Association situé dans le 9^{ème} arrondissement de Paris.

L'accessibilité du lieu

A l'entrée, une porte cochère qui nécessite un code d'accès qui est communiqué à nos stagiaires une fois leur inscription confirmée.

Marche à franchir



Avant d'accéder au deuxième étage, transversez le couloir
Ensuite, la porte d'accès avec interphone. Un ascenseur est disponible pour 2 personnes maximum ou 1 personne avec une valise.

3- Equipement de la salle de formation

L'Association Française des Fundraisers s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés à la formation.

Les locaux disposent d'une salle de formation équipée d'un grand écran et d'un vidéoprojecteur permettant au formateur encadrant de projeter les supports de cours et vidéos.

Une connexion internet sans fil WIFI est disponible.

La salle peut accueillir jusqu'à 14 participants.



L'AFF a mis à disposition deux machines à café (disponible à volonté) et une fontaine à eau pour les participants.



Les règles liées aux contraintes sanitaires

Tous les équipements (tables, chaises, tableaux blanc, poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, et machine à café ainsi que la fontaine à eau utilisés sont désinfectés quotidiennement et avant l'arrivée du groupe. Des lingettes et ou gel hydro alcoolique sont mis à disposition dans la salle. Il peut être nécessaire d'organiser des flux de circulation ou de maintenir ouverts certaines portes afin d'éviter les contacts avec les poignées.

Le port du masque est obligatoire.

4- Les horaires de formation

Les horaires de la formation sont indiqués sur la convocation de formation indiquant les dates et durées, heures et lieux de rendez-vous pour chaque séance et les modalités soit en présentiel et/ou distanciel.

La formation débute à 9h30 à 12h30 et l'après-midi de 14h00 à 18h00.

L'accueil des participants se fait à partir de 9h15.

Afin de faciliter les échanges, nous réservons un restaurant. Le repas est à votre charge.

Pendant l'heure de pause déjeuner, il n'est pas possible de rester dans la salle de formation

Formation en présentiel et/ou en distanciel (classe virtuelle)

La formation est prévue sur une durée journalière de 7 heures entrecoupées de temps de déjeuner et de pause.

Moments de Pause : Une pause de 10 minutes le matin et l'après-midi de la formation est prévue dans l'itinéraire pédagogique.

Pause déjeuner : L'heure de déjeuner est convenue d'un commun accord entre le formateur et les stagiaires.

La restauration n'est pas incluse dans le tarif de la formation.

L'AFF peut réserver pour le groupe un restaurant.

Pendant l'heure de pause déjeuner, il n'est pas possible de déjeuner ni de rester dans la salle de formation.

5- Liste des restaurants à proximité

Liste coordonnées restaurants à proximité					
Nom du restaurant	Adresse	CP	Ville	Numéro de tél	Commentaires
Les tanins	18 rue de Moscou	75009	Paris	01 43 87 35 92	très bon service
La Puttanessa	11 rue de Moscou	75009	Paris	01 42 94 89 91	petit
Nirvana Inde	6 rue de Moscou	75009	Paris	01 45 22 27 12	très bon service
L'Envigne	9 rue de Moscou	75009	Paris	01 45 22 23 92	service un peu lent
Un Bistrot en ville	11 rue de Moscou	75009	Paris	01 43 87 53 50	très bon service
Le Parme	78 rue d'Amsterdam	75009	Paris	01 42 80 09 78	très bon service
Art Bistro	56 Bis rue de Clichy	75009	Paris	01 42 81 41 37	très bon service
La Fonda Latina	65 rue d'Amsterdam	75009	Paris	01 44 84 92 90	très bon service
Avant Scène	30 Rue de Clichy	75009	Paris	01 48 78 28 27	très bon service
La petite comédie	32 Rue de Clichy	75009	Paris	01 40 16 93 65	très bon service
Talos	39 rue Saint Petersburg	75009	Paris	01 43 87 60 40	très bon service
De Carli	33 rue Saint Petersburg	75009	Paris	01 43 87 42 44	très bon service
Thabthim Siam	28 rue de Moscou	75009	Paris	01 43 87 62 56	très bon service
Le Percolateur	20 rue de Turin	75008	Paris	01 43 87 97 59	très bon service
Royal Europe	47 rue d'Amsterdam	75008	Paris	01 48 74 67 09	très bon service

6- Liste des lieux d'hébergements à proximité de l'AFF

Etant donné de la diversité de nos publics qui viennent se former chez nous, voici une sélection d'hôtel se trouvant à proximité de l'AFF.

	Adresse	Téléphone	Tarifs (selon saison)	Site Internet
New Hotel Opéra 3*	4 rue de Liege 75009 Paris	01 56 02 66 00	A partir de 80 €	http://www.new-hotel.com/fr/hotels-paris-opera
Hôtel Atlantic 3*	44 rue de Londres 75008 Paris	01 43 87 45 40	A partir de 92€	http://www.atlanticparis.fr
Hôtel de Genève 3*	36 rue de Londres 75009 Paris	01 48 74 33 99	A partir de 65 €	http://www.hotel-geneve.com/fr/
Timhotel Opéra-Madeleine 3 *	113 rue Saint Lazare 75008 Paris	01 43 87 53 53	A partir de 92 €	https://www.timhotel-paris-opera-madeleine.fr/fr/
New Hotel Saint Lazare 3*	53 rue d'Amsterdam 75008 Paris	01 48 74 79 74	A partir de 75 €	http://www.new-hotel.com/fr/hotels-paris-saint-lazare

D- Politique RGPD

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS est soucieuse de protéger les données à caractère personnel de tous les publics avec lesquels elle entretient une relation et ce, que ce soit au travers d'un support papier ou numérique, ou à travers son site internet www.fundraisers.org

L'Association Française des Fundraisers est une association loi 1901, dont le siège social est situé au 14 rue de Liège – 75009 Paris représentée par Ann AVRIL, sa présidente.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés » modifiée par la loi du 20 juin 2018 et du Règlement européen du 25 mai 2018 sur la protection des données (ci-après « RGPD »), l'Association Française des Fundraisers, en tant que responsable de traitement, présente dans cette politique de protection des données comment elle traite et protège les données à caractère personnel qu'elle collecte.

LES PUBLICS

Les publics concernés par la présente politique sont principalement nos salariés, nos anciens salariés et les candidats, nos adhérents et nos anciens adhérents, les stagiaires de nos formations, nos contacts chez nos partenaires institutionnels et financiers, les participants à nos événements en présentiel ou en distanciel, les prospects, les bénévoles investis lors des événements ou en région, les visiteurs de notre site internet, les demandeurs d'informations,

LES DONNEES COLLECTEES

L'association attache une grande importance à ne collecter que les informations qui lui seront strictement nécessaires. Les données à caractère personnel collectées par l'association quel que soit le support sont notamment :

- Des données d'identification : nom, prénom, civilité, date de naissance, fonction et structure dans laquelle le contact travaille.
- Des données de contact : adresse postale personnelle et/ou professionnelle, email personnel et /ou professionnel, numéro de téléphone personnel et /ou professionnel.
- Des données transactionnelles concernent les adhésions, la vente de formations et de places lors d'évènements tels que les colloques ou séminaires, les conventions de partenariat. Les données collectées sont

principalement les coordonnées bancaires, le montant et la date de l'adhésion, les données nécessaires à l'établissement des factures, des devis, des conventions de formation ou de partenariat...

- Des données de connexion : date, heure, adresse IP, logiciels et matériels, cookies,
- Des données de vie d'ordre professionnel : centres d'intérêt, secteur d'activité.

Ces données peuvent, selon la finalité, être obligatoires pour communiquer ou facultatives. Les données facultatives sont recueillies pour mieux vous connaître et pour nous permettre de vous adresser les communications et offres personnalisées et adaptées à vos attentes et ce selon votre profil.

Vos données peuvent être collectées directement auprès de vous (via le formulaire contact, bulletin d'adhésion...) ou indirectement (via votre employeur par exemple..).

Dans le cadre de la collecte indirecte, l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS s'engage à respecter l'article 14 du RGPD et à vous informer dans un délai de 30 jours de la source de la collecte de vos données.

LES FINALITES DE TRAITEMENT

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS a pour mission de promouvoir un environnement et une culture de l'alliance favorables à la générosité et à la mobilisation des ressources dans leur diversité.

Pour ce faire, nous agissons pour :

- Donner aux fundraisers les moyens qui leur permettent une diversification et une mobilisation durable des ressources au service de leurs projets ;
- Sensibiliser les acteurs publics et économiques à l'importance du fundraising dans la création de valeur sociale et économique, et développer une culture partagée de la collecte de fonds ;
- Sensibiliser et former les parties prenantes aux techniques du fundraising ;
- Animer et renforcer le réseau des professionnels du fundraising ;
- Impulser l'innovation et la production de connaissance au sujet du fundraising et de son impact sociétal.

Pour remplir ses missions, l'Association française des Fundraisers est amenée à collecter des données personnelles pour répondre aux principales finalités suivantes :

- Assurer la gestion des abonnements : newsletter
- Gérer les candidatures (emploi, stage, bénévole)
- Informer suite aux demandes (formation, colloque, adhésion, exercice de droits en matière de protection des données personnelles, ...)
- Permettre au participant d'accéder à des informations et services
- Assurer la bonne gestion de nos évènements (Association française des Fundraisers, colloques, ...)
- Assurer la bonne gestion administrative et pédagogique des formations
- Assurer la bonne gestion administrative des adhésions
- Répondre à des obligations légales
- Gérer la relation avec les fournisseurs de l'association
- Recueillir les données à des fins de statistiques (analyse du trafic sur notre site par exemple)
- Réaliser des enquêtes sur les métiers liés à la collecte de fonds

Si nous devons utiliser vos données à caractère personnel à d'autres fins que la finalité définie, nous nous engageons à vous tenir informé et à vous donner la possibilité de vous y opposer.

LES FONDEMENTS JURIDIQUES

Selon le traitement réalisé sur vos données, l'Association française des Fundraisers se fonde sur une ou plusieurs bases juridiques

- Le consentement (ex pour votre inscription à notre newsletter)
- L'intérêt légitime (ex pour vous solliciter dans le cadre de nos campagnes de renouvellement des adhésions)
- L'obligation légale (ex pour la gestion administrative des adhésions ou la comptabilité générale)
- L'exécution d'un contrat (ex pour nos contrats avec nos partenaires)

LES MESURES PRISES POUR PROTEGER LA SECURITE, L'INTEGRITE ET LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Conformément à la réglementation en vigueur, nous nous engageons à prendre des mesures techniques, informatiques et organisationnelles appropriées et proportionnées afin de garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de vos

données. Nous veillons par ailleurs à respecter l'exactitude de vos données à caractère personnel par des mises à jour régulières et sommes très soucieux de respecter le principe de minimisation des données.

Nous attachons une grande importance à ne travailler qu'avec des sous-traitants et des partenaires garantissant des mesures fiables et robustes pour respecter la réglementation française et européenne en matière de protection des données personnelles.

LA DUREE DE CONSERVATION

Nous conservons vos données à caractère personnel pour une durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées et traitées. A l'expiration de la durée de conservation, vos données seront définitivement effacées.

LE PARTAGE DE VOS DONNEES PERSONNELLES

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS ne communique les données qu'elle collecte qu'à ses services internes habilités ainsi qu'à ses sous-traitants mandatés uniquement dans la mesure où cela est strictement nécessaire à la réalisation de la ou des finalités. Toutes les personnes ayant accès aux données sont tenues par une obligation de confidentialité écrite et signée.

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS demande à tous ses sous-traitants qui traitent ou qui sont susceptibles de traiter des données à caractère personnel pour son compte d'être en conformité avec la réglementation en vigueur et de garantir ses obligations vis-à-vis de ses publics et des autorités.

- Cas spécifique des listes de participants aux colloques et autres évènements organisés par l'AFF

L'association peut être amenée à partager les données de participants à un évènement avec des entreprises partenaires de l'évènement, et ce uniquement si vous avez donné préalablement votre accord.

- Cas spécifique des données partagées avec les organismes de financements des formations

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS peut être contrainte de partager des données personnelles vous concernant avec des organismes de financement

afin de répondre des obligations contractuelles et légales (fiche de présence, ...). Une information vous sera donnée préalablement lors de votre inscription.

TRANSFERT HORS UNION EUROPEENNE

L’AFF s’efforce à ne réaliser aucun transfert de données personnelles en dehors de l’Union Européenne ou d’un pays adéquat. Néanmoins, l’association peut externaliser certains de ses traitements, et devoir, exceptionnellement, procéder ainsi à des transferts de données en dehors de l’Union Européenne. Dans le cadre de ces transferts, l’ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS s’engage à conclure avec les tiers concernés des clauses contractuelles garantissant un niveau de protection adéquat de vos données à caractère personnel.

LA POLITIQUE DE COOKIES

Voir avec le prestataire du site

VOS DROITS CONCERNANT VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément au Règlement européen du 25 mai 2018 sur la protection des données et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous pouvez retirer votre consentement. Vous disposez, également, d’un droit d’accès, d’information, de rectification, d’effacement, de limitation, d’opposition et de portabilité au traitement des données vous concernant.

Vous disposez, par ailleurs, d’un droit de définir le sort de vos données personnelles après votre mort.

Si vous avez des questions concernant notre politique de confidentialité ou si vous souhaitez exercer vos droits, nous vous invitons à adresser un mail à Pole-formation@fundraisers.fr ou à nous écrire par courrier à l’adresse suivante ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS – 14 rue de Liège - 75009 Paris. Si vous l’estimez nécessaire, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL, qui garantit la protection de vos droits. Votre demande peut être saisie en ligne: <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet>, ou par courrier Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy-TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS se réserve le droit de faire évoluer la Politique de Confidentialité à tout moment pour tenir compte de l'évolution des nouvelles réglementations et de ses usages.

CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est expressément convenu que toute information divulguée par l'AFF au titre ou à l'occasion d'une session de formation ou lors d'un événement doit être considérée comme confidentielle et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée, sans l'accord préalable écrit de l'AFF.

Le droit de propriété sur toutes les Informations que l'AFF divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à l'AFF. En conséquence, le client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par l'AFF ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, l'AFF accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de l'AFF ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation.

L'apprenant et le client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de l'AFF :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

E- L'accessibilité : Pour que la formation soit une chance pour tous



L'AFF a nommé **Emilia SOFIA en qualité de référente handicap**.

Une procédure d'accueil du participant en situation de handicap pour une formation organisée par l'Association Française des Fundraisers a été mise en place au 21/09/2021.

Dans le cas où une personne bénéficiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, une annexe à la convention de formation serait remplie et signée par la personne bénéficiaire et le prestataire de formation.

L'établissement de la fiche "Annexe accessibilité" a été conçue en indiquant les actions à mettre en place et est jointe à la convention de formation.

Un retour d'expérience serait ensuite mentionné à la fin de la formation, en vue d'amélioration continue.

L'AFF est inscrite dans les réseaux d'accompagnement Agefiph ile de France afin de se faire accompagner sur les aspects du handicap et les modalités de compensation à mettre en place.

Les référentes ont réalisé une formation à distance avec l'Agefiph afin d'avoir le niveau nécessaire à la prise en compte du handicap.

Dans le cas où l'AFF ne puisse assurer une prestation délivrant une certification pour un handicap, sous réserve des critères remplis, peut proposer au candidat la formation certifiante et ses évaluations via son partenaire s'il répond aux besoins du candidat.

Chaque cas de handicap est étudié individuellement et en toute confidentialité, en vue de mettre en place les aménagements nécessaires qui peuvent être de types très différents selon le type de handicap et la personne.

Les possibilités d'aménagement des sessions sont :

- Fixées à l'entrée en formation,
- Communiquées au candidat (qu'elle soit réalisée par l'AFF ou un de ses partenaires).

Un entretien est effectué régulièrement avec le stagiaire afin de s'assurer du bon déroulé de la formation.

Pour plus d'informations : Pole-formation@fundraisers.fr

F- Règlement intérieur

I. CHAMP D'APPLICATION

Article 1: Personnes concernées

La présente charte s'applique à tous les stagiaires, quel que soit leur statut, inscrits à une session de formation dispensée par l'AFF, et ce pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'AFF.

Article 2 : Lieu(x) de formation

Les formations ont lieu soit dans les locaux de l'AFF, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions de la présente charte s'appliquent dans les deux cas.

II. HYGIENE ET SECURITE

Article 3 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à l'article R 6352-1 du code du travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles définies dans ce dernier règlement.

Article 4 : Consigne de sécurité

Les consignes de sécurité sont affichées au sein des locaux de formation au niveau des accès principaux et sorties. Elles sont constituées d'un plan indiquant les chemins d'évacuations, les issues de secours de proximités et la localisation des extincteurs. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

Article 5 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux prévus pour la formation.

Article 6 : Boissons alcoolisées et drogues

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue ainsi que d'y introduire ou d'y distribuer des boissons alcoolisées et de produits stupéfiants.

Article 7 : Vol et endommagements de biens personnels

L'AFF décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

III. DISCIPLINE

Article 8 : Horaires de formation

Les horaires de formation sont définis par l'AFF et communiqués aux stagiaires lors de la remise de la convocation. Ils sont rappelés par le formateur en début de stage. Les stagiaires sont tenus de les respecter. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures d'examen ou de formation.

Article 9 : Feuille d'émargement – Evaluation de la formation

Les stagiaires doivent obligatoirement signer, au fur et à mesure du déroulement de la formation, la feuille d'émargement que fait circuler le formateur. En fin de stage, les stagiaires sont tenus de remplir la fiche d'évaluation qui leur est remise par le formateur. Une enquête de satisfaction est envoyée au stagiaire qui se doit de la remplir.

Article 10 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de la Direction de l'AFF, le stagiaire ne peut :

- Entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation,
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes externes,
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 11 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter en formation dans une tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente sur le lieu de formation.

Dès le début de la formation, les téléphones portables doivent être éteints.

Le stagiaire doit avoir un comportement respectueux des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité pour le bon déroulement des formations.

L'utilisation de supports par le stagiaire lors de l'examen est interdite.

Article 12 : Enregistrements

Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 13 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est la propriété de l'AFF. Elle ne peut donc être réutilisée que pour un strict usage personnel. Toute reproduction ou diffusion pour un autre usage est strictement interdite.

Article 14 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le Directeur de l'AFF. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Rappel à l'ordre,
- Avertissement écrit par le Directeur de l'AFF ou par son représentant,
- Exclusion temporaire de la formation,
- Exclusion définitive de la formation.

Le Directeur de l'AFF ou son représentant doit informer de la sanction prise :

- L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise,
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé formation.

Lorsque l'exclusion concerne un salarié, l'intégralité des frais d'inscription reste due à l'AFF par l'employeur.

IV.PUBLICITE ET DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Article 15 : Publicité

Le présent règlement est affiché sur le site Internet de l'AFF : www.fundraisers.fr

Article 16 : Titres délivrés

▪ **Parcours certifiant**

Tout stagiaire ayant suivi le parcours certifiant et réussi son examen de certification pourra communiquer cette information en mentionnant l'intitulé suivant :

« Titulaire du titre RNCP de Directeur/Directrice de la collecte de fonds et du mécénat, niveau 7 bac +5 », délivré par l'Association Française des Fundraisers (AFF).

▪ **Certificat Français du Fundraising**

Tout stagiaire ayant participé au Certificat Français du Fundraising et réussi son examen pourra communiquer cette information avec l'intitulé suivant :

« Titulaire du Certificat Français du Fundraising » délivré conjointement par l'AFF et l'ESSEC Executive Education et **« Titulaire du titre RNCP de Directeur/Directrice de la collecte de fonds et du mécénat niveau 7 Bac +5 »**, délivré par l'Association Française des Fundraisers (AFF).

Bienvenue au sein du réseau des professionnels
de la collecte de fonds et du mécénat
de **l'Association Française des Fundraisers**